

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. *L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste.* Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Monastère des RR. PP. Trappistes au Lac des Deux-Montagnes; ferme-modèle et orphelinat agricole sous leur direction.—Les Ursulines de Québec à leur nouveau couvent au Lac St-Jean.—L'enseignement agricole dans les écoles de nos campagnes; l'industrie domestique et agricole dans les couvents de nos campagnes; ce qui se pratique dans le Couvent de Saint-Joseph de la Beauce, sous la direction des RR. Sœurs de la Charité.—Comment l'Hon. M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique entend que l'enseignement agricole soit donné dans les écoles de la campagne; raisons qu'il donne à l'appui de la nécessité de cet enseignement et qui méritent d'être prises en considération par MM. les commissaires d'écoles.

Causerie Agricole : Du bon traitement des fumiers.—Ce que le Révérend Père Lacasse, apôtre dévoué de la colonisation et de l'agriculture, désigne comme étant "notre plus riche mine" et qui se trouve sur la ferme de chaque cultivateur.—Quelques détails importants pouvant nous faire apprécier davantage la valeur des fumiers; ces renseignements sont empruntés à l'excellent volume "Traité populaire d'agriculture théorique et pratique," publié par M. A.-C.-P.-R. Landry, député à la Chambre des Communes pour le comté de Montmagny.

Sujets divers : Quelques renseignements sur le Couvent de Ste-Anne de la Pocatière, sous la direction des RR. Sœurs de la Charité.—Les abreuvoirs de basse-cours.

Choses et autres : Une visite à la pépinière de M. Auguste Dupuis, du Village des Aulnaies, par M. le Rédacteur du *Nouvelliste* publié à Québec.—Aimer la vie agricole.—Cereales agricoles à l'Ancienne-Lorotte et à Ste-Foye.

Recettes : Moyen de fabriquer de l'excellente liqueur avec "les feuilles" de gadelles noires.—Moyen simple de guérir le mal de dents.

Annonces : Ouverture des classes du Collège et du Couvent de Ste-Anne de la Pocatière; prospectus de ces deux institutions.

La longueur de la table des matières publiée cette semaine, nous a empêché d'expédier la *Gazette des Campagnes*, jeudi; nous l'adressons à nos abonnés que samedi.

Nous commencerons la publication d'un feuilleton qui devra intéresser vivement nos lecteurs, avec le numéro de la *Gazette* qui sera publié le 1er septembre. Le présent numéro contenant la table des matières tenant lieu de feuilleton, le prochain numéro sera publié sans le feuilleton ordinaire.

REVUE DE LA SEMAINE

— Les RR. PP. Trappistes qui doivent fonder le monastère du Lac des Deux-Montagnes, et y établir une ferme modèle, ont dû s'embarquer au Havre, France, la semaine dernière. Ils doivent procéder immédiatement à leur installation sur la propriété que le Séminaire de Montréal a mise à leur disposition. Nos lecteurs le savent déjà, les RR. PP. Trappistes doivent se mettre sérieusement à l'œuvre dans le but d'attacher à leur établissement un orphelinat agricole, à l'instar de ceux qu'ils ont établis en France, et qui ont assuré à des milliers d'enfants délaissés un avenir de bien-être, en leur apprenant l'art de la culture des champs et du jardinage.

Les Ursulines au Lac St-Jean.—On nous informe que les religieuses suivantes ont été choisies pour aller fonder le nouveau monastère au lac St-Jean. Ce sont: les Révérendes mères St Raphaël, St-Henri, St-François de Paul, St-Alexandre, et de la Nativité, et les sœurs St-Joachim et St-Vincent de Paul. Elles partiront pour leur nouvelle résidence à la fin du mois prochain.

L'enseignement agricole dans nos campagnes.—Nous connaissons toutes les sympathies de l'Hon. M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, pour l'enseignement agricole dans nos campagnes, et nous savons que tous ses efforts tendent vers ce but; seulement nous regrettons que cet enseignement ne soit pas assez apprécié par la plupart de ceux qui ont la direction de nos écoles, par les commissaires d'écoles qui doivent reconnaître que rien n'est plus utile d'initier aux principes de l'agriculture les enfants qui doivent pour la plupart exercer la profession agricole.

Il faut instruire l'enfant du cultivateur dès qu'il commence à fréquenter l'école. Il faut lui apprendre les éléments de l'agriculture, et lui parler constamment de cette belle profession qui le rendra indépendant, qui lui donnera des bénéfices s'il sait profiter de tous

les avantages que lui offre la culture d'une terre. Enfin, il faut que cet enfant soit convaincu qu'il peut, en cultivant bien, gagner autant et plus qu'un autre qui exercerait un métier ou une profession. Cette tâche est réservée à l'instituteur ou à l'institutrice qui doit donner la première impression à l'enfant du cultivateur.

Sachons-le, si l'enseignement dans nos écoles des campagnes ne s'appuie pas sur l'agriculture, il aura pour résultat de faire détester le travail des champs, et ces enfants au sortir de l'école n'auront pas d'autre ambition que de laisser le toit paternel pour aller en pays étranger ou chercher du travail dans les villes les plus voisines.

Si l'instruction agricole n'est pas donnée dès le bas âge aux fils de cultivateurs, ils ne cultiveront la terre que s'ils ne peuvent faire autre chose.

Les enfants de la campagne apprennent à lire, à écrire; on les met au courant de l'histoire, de la géographie; on leur donne des notions d'arithmétique qui ont sans doute leur utilité, et on veut qu'ils ne soient en aucune façon initiés aux principes élémentaires d'une profession qu'ils vont exercer toute leur vie sans la connaître! Il est bien difficile de se rendre compte de l'obstination des pères de famille, même d'un grand nombre de commissaires d'écoles, à ne pas introduire cet enseignement dans les écoles, sous prétexte que leurs enfants ne pourraient apprendre dans les livres pour ce qui concerne l'agriculture, autre chose que ce que leurs parents savent déjà et qu'ils pourraient eux-mêmes leur apprendre au sortir de l'école.

Nous ne cesserons pas de le répéter, c'est par l'enseignement que l'on régénérera l'agriculture; c'est par l'enseignement que l'on parviendra à accroître la production du sol dans de larges proportions, et c'est ainsi que l'on donnera un essor considérable à l'industrie et au commerce dans notre pays.

Comme nous l'avons dit plus haut, connaître l'histoire de son pays, posséder quelques notions de géographie, être au fait des règles de l'arithmétique, etc., a bien son utilité, mais la première de toutes les connaissances chez un enfant que l'on destine à la profession agricole, doit être celle qui a pour but de fournir les objets nécessaires pour nous vêtir, et pour alimenter notre riche industrie; et cependant c'est celle-là qu'on néglige la plus. Un temps viendra, il faut l'espérer, où les hommes voués par état à la culture, seront plus judicieux et plus sages à l'occasion de leurs enfants.

Nous pourrions étaler aux yeux de nos lecteurs tous les inconvénients produits par l'ignorance, et nous arriverions facilement à cette conclusion, que l'on doit prendre tous les moyens possibles pour propager l'instruction agricole dans nos campagnes. Pour les jeunes garçons, il suffirait de les initier aux principes de l'agriculture, qui plus tard leur permettraient de raisonner le travail de la culture d'une ferme; aux jeunes filles, dans nos écoles ou dans nos couvents, de leur donner quelques notions sur l'horticulture, et de les initier à différents travaux nécessités à l'intérieur de la maison du cultivateur.

Nous apprenons que dans plusieurs de nos couvents, on a la scrupuleuse attention d'initier les jeunes filles à différents travaux qui ont rapport à l'industrie domestique. C'est une belle innovation dans l'enseigne-

ment que l'on doit donner aux élèves de nos couvents. Ce n'est pas du premier coup que l'on réussira à l'introduire; car nous savons que les parents qui ont le plus d'avantages à la voir s'y introduire, seront les premiers à s'y opposer. Les Dames religieuses doivent cependant y tenir; et ceux qui s'y opposent maintenant seront les premiers à les remercier d'avoir introduit ce nouvel enseignement dans leur couvent.

Nous pouvons citer pour exemple le couvent de St. Joseph de la Beauce, sous l'habile direction des RR. Sœurs de la Charité, où l'on apprend aux élèves à faire de la toile, de la flanelle et toutes espèces d'étoffe en laine. On y a consacré à cet effet un appartement assez spacieux dans lequel se trouve installés un métier, plusieurs rouets à filer, enfin tout l'appareil nécessaire à l'exécution des différents ouvrages que la fille d'un cultivateur doit apprendre à confectionner elle-même sans avoir à les acheter chez le marchand, si la Providence l'appelle à être à la tête d'une famille.

Disons-le à la louange de ce couvent, à la fin de juin dernier, nous avons pu admirer dans cette institution, des ouvrages de toutes sortes pour lesquels assurément on aurait pu obtenir des prix à nos expositions: rien ne pouvait être mieux fait que ces étoffes, ces flanelles, ces toiles, ces couvertes, ces bas de laine que les parents des élèves ont pu admirer avec satisfaction, le jour de l'examen. Tous ces travaux ont été faits par les élèves, les jours de congé, prenant aussi pour cela, de temps à autre, quelques heures sur leur récréation.

Malgré tout ce travail rien n'a empêché que les élèves aient pu consacrer quelque temps à faire de magnifiques tableaux en laine de Berlin (travail sur le canevas), des pantouffles et autres ouvrages de luxe qu'on a le droit de se procurer quand on a su soi-même confectionner ses propres étoffes.

Plus encore, nous dirons que celles qui ont attaché le plus d'attention à la fabrication des étoffes, n'étaient pas les moins habiles dans l'art de la musique, puisque l'élève qui a obtenu le 1er prix pour les étoffes a aussi obtenu le 1er prix pour le piano.

Nous dirons de plus que l'enseignement de l'industrie domestique dans ce Couvent, n'a nullement nui aux études ordinaires; au contraire, nous croyons qu'il a en quelque sorte contribué à exciter l'émulation pour toutes les sciences enseignées dans ce Couvent. M. le Curé de St. Joseph pouvait donc avec raison, comme il l'a fait à la fermeture des classes, inviter les parents de continuer d'envoyer leurs enfants à ce Couvent, où l'on s'appliquait avec tant de dévouement à donner aux enfants une instruction non-seulement égale à celle que l'on reçoit dans les couvents de nos villes, mais où l'on y apprenait à exécuter des travaux qui pourraient être l'occasion d'une grande économie dans les familles, pour l'avenir.

Comme on le voit, l'enseignement des éléments de l'agriculture et de l'économie rurale dans les écoles et les couvents, n'est donc pas incompatible avec les autres branches d'enseignement.

Comme nous sommes à la veille de l'ouverture des classes, nous croyons nécessaire de rappeler ici, ce que dit à ce sujet l'Hon. M. Oaimet, dans son dernier rapport présenté au Gouvernement:

L'enseignement de l'agriculture fait de notables progrès, mais se heurte encore contre le préjugé. Dans

un grand nombre de localités, les cultivateurs n'admettent pas qu'un maître d'école puisse apprendre aux enfants la manière de bien cultiver la terre; eux seuls, hommes d'expérience, habitués aux travaux des champs, peuvent faire cette éducation. Cette idée est toute naturelle, et pour faire admettre à un homme illettré que l'instruction, que les livres peuvent lui servir même dans le métier qu'il exerce depuis son enfance, il faut beaucoup de temps. J'aime à constater cependant que nos écoles comptent aujourd'hui 24,792 élèves en agriculture (78,437 élèves pourraient suivre cet enseignement).

Je répète ici ce que je disais dans mon rapport de 1876-77 :

« Dans notre pays, habité en grande partie par des cultivateurs, il est utile, il est nécessaire que les principes de l'agriculture soient enseignés dans toutes les écoles. Il fût un temps où le sol canadien, encore neuf, poussait tous les grains sans qu'il fût besoin de conserver sa fertilité par des engrais ou par certains procédés de culture : mais nos terres n'ont pu résister toujours au régime débilitant auquel elles ont été soumises, et aujourd'hui on se plaint en plusieurs endroits que l'agriculture ne paye plus. Il devient donc urgent de prendre les moyens de redonner au sol sa fertilité primitive.

« Ces moyens sont connus et à la portée de tous. L'agriculture est un art qui a livré depuis longtemps ses secrets ; il ne s'agit plus que d'en vulgariser les principes. L'école est le chemin le plus court pour arriver à ce but. Enseignez l'agriculture aux enfants des cultivateurs, et l'agriculture cessera d'être une aveugle routine.

« Pénétré de cette idée, j'ai prescrit cet enseignement dans toutes les écoles de la province en 1874. J'ai eu la bonne fortune de trouver alors un catéchisme agricole parfaitement bien fait et approprié à l'esprit de l'enfance ; je veux parler du *Petit manuel d'agriculture* de M. Hubert LaRue, dont j'ai doté nos écoles primaires. »

Et dans ma circulaire du 10 mars 1877, aux commissaires d'écoles :

« Je sais l'objection que l'on fait contre l'enseignement du *Petit manuel d'agriculture* : on dit qu'il ne contient rien que ne sachent déjà tous les cultivateurs et qu'ils ne puissent enseigner eux-mêmes à leurs enfants.

« En disant tous les cultivateurs, on exagère, car, malheureusement, un bon nombre d'entre eux ignorent la moitié des bonnes choses que renferme le *Petit manuel*. Mais supposons que pas un n'y trouve un seul mot à apprendre ; dans ce cas, voici ce que j'ai à vous dire :

« Cette objection est faite par des personnes instruites ou ignorantes. Aux premières, je réponds : Vous connaissez la différence entre les choses que l'on fait par routine et celles que l'on fait pour les avoir raisonnées, entre une habitude de conduite et un principe de conduite dont on connaît la formule, et quand même tous les cultivateurs, par leur exemple, apprendraient à leurs fils à bien cultiver, ces derniers trouveraient encore un profit certain dans l'étude des principes d'agriculture, car on observe bien mieux ce que l'on peut se démontrer à soi-même qu'une chose dont l'exécution est une simple habitude routinière.

Quant aux seconds, c'est-à-dire aux personnes ignorantes, j'espère qu'elles me permettront de leur dire franchement qu'elles ne sont pas les meilleurs juges de la question et qu'elles doivent avoir le bon esprit de se fier là-dessus à ceux qui savent mieux.

« Je suis décidé, messieurs, à prendre tous les moyens possibles pour faire enseigner l'agriculture dans les écoles. Si, en travaillant pour la classe agricole, je n'ai pas le concours de sa bonne volonté, je tâcherai de lui être utile malgré elle. »

Et dans ma circulaire du 15 juin 1877 aux Inspecteurs d'écoles :

« L'enseignement agricole a deux sortes d'adversaires. Les uns le trouvent inutile, attendu que l'enfant du cultivateur peut apprendre sur la terre paternelle tout ce que contient le *Petit manuel*.—Vous savez comment répondre à cette objection. Les cultivateurs ne savent pas tous le contenu du manuel, et ne peuvent, par conséquent, l'enseigner à leurs fils ; dans tous les cas, ces derniers doivent étudier la théorie, car c'est un immense avantage de connaître le pourquoi de la pratique que l'on est habitué à suivre et de pouvoir se raisonner à soi-même ce que l'on fait par routine.

« D'autres personnes, mais en petit nombre, vous diront que l'enseignement théorique de l'agriculture ne peut que faire du mal aux enfants, dont l'esprit est déjà surchargé par l'étude des manuels qu'on leur fait apprendre par cœur.—Un instant de réflexion suffit pour juger de cette assertion bizarre. En effet, prétendre que les fils des cultivateurs ne pourront profiter de l'étude du *Petit manuel* parce qu'il contient une théorie trop abstraite, eux qui vivent, pour ainsi dire, au sein même de la pratique de l'agriculture, c'est formuler une objection qui ferait le désespoir des professeurs, si elle n'était vraiment puérile et contraire au simple bon sens. Assurément, c'est une grande faute que de surcharger la mémoire des enfants, de leur donner une instruction *a priori*, et c'est méthode condamnée que d'agir sur leur esprit sans l'aide des sens ; mais cela n'est pas à craindre dans l'espèce actuelle. Que l'enfant apprenne par cœur les règles du labour, des semailles, de l'irrigation, et de tous les autres travaux de la ferme, son esprit ne se trouvera pas surchargé de mots qui ne représentent rien pour lui ; au contraire, chacune de ces expressions représente à ses yeux une chose ou un acte dont il est témoin tous les jours. Il comprend donc ce qu'il étudie, et, par conséquent, l'on est en droit d'espérer que cette étude lui sera vraiment profitable, dans l'acception la plus large du mot. »

Voilà des considérations, de la part de M. le Surintendant de l'Instruction publique, qui ne sauraient être mises en doute, et que nous livrons à la sérieuse réflexion de MM. les Commissaires d'écoles.

CAUSERIE AGRICOLE

DU BON TRAITEMENT DES FUMIERS.

Nous ne pouvons revenir que trop souvent sur ce sujet, par la raison bien simple et si peu comprise que le fumier est le nécessaire de l'agriculture, et qu'il est

par conséquent utile d'en mettre la fabrication à la portée de tous ceux qui cultivent une terre.

Quel est celui parmi les cultivateurs qui ne reconnaît pas que la mauvaise confection des engrais occasionne une perte de plus de 25 par cent. Si nous voulions calculer de plus près, nous serions encore bien éloigné de ce chiffre.

Par insouciance ou le manque de connaissances pratiques pour ce qui a rapport à l'aménagement des fumiers perdre vingt-cinq par cent d'engrais, n'est-ce pas énorme !

Puisqu'en moyenne on perd 25 par cent d'engrais, n'est-il pas évident que la terre donnerait 25 par cent de plus en produits, sans rien changer aux modes de culture ? il faudrait seulement soigner les engrais et ne rien perdre.

Nos sociétés d'agriculture devraient être les premières à reconnaître que la mauvaise confection des engrais occasionne une perte aussi considérable, et essayer d'apporter un remède à cet état de choses en instituant des primes en faveur des cultivateurs qui donneraient le plus grand soin à l'aménagement des fumiers. Que nous servirait les engrais artificiels, si d'un autre côté nous laissons se perdre une richesse que nous avons sous la main, et que le Révd Père Lacasse, notre zélé apôtre de la colonisation, croit être avec raison la plus riche mine que nous ayons à exploiter dans notre pays.

La plupart de nos cultivateurs sont loin de s'en douter, et tous les premiers ils riront de cet avancé, car ils n'ont pas songé à faire le calcul de ce qu'ils perdent chaque année en ne tirant pas profit des engrais qu'ils laissent se perdre autour de leur ferme.

Le Révd Père Lacasse publiait il y a quelques mois un livre à l'usage des cultivateurs, afin de leur mettre sous les yeux le moyen de tirer profit d'une mine qu'ils peuvent exploiter à leur avantage, et avec succès, sans avoir à faire un seul débourse pour les droits de patentes. Tout le monde peut y puiser sans crainte même de se salir les mains, quoiqu'il s'agisse de fumier.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il n'y a peut-être pas un cultivateur sur cent, même sur deux cents, qui ait cru nécessaire d'acheter ce petit livre qui leur fait connaître quelle est la plus riche mine qu'ils pourraient exploiter avec le plus grand avantage, et sans le moindre déplacement de leur part.

Ouvrons ce livre, page 123, et lisons sous le titre "Notre plus riche mine," ce que le Révd Père pense de nos engrais qu'il croit être une des plus grandes richesses que nous possédons :

"Une mine d'or s'épuise. Après que vous avez trouvé tout le métal, elle ne vaut plus rien. Mais l'or que produit une mine de fumier s'augmente à tous les ans. La mine d'engrais qu'on a négligée dans la province de Québec depuis 50 ans, nous a fait perdre par année entre 15 à 20 millions de piastres, et nous n'avons pas l'air d'y songer. Si nous avions su utiliser notre fumier, une terre qui vaut aujourd'hui 1,000 piastres en vaudrait 2,000. Une mine de 1,000 piastres sur chacune de nos fermes, ferait un joli lingot d'or dans la province de Québec. De plus, chaque année, l'exploitation de cette mine nous aurait donné—mottons le plus bas chiffre—12 millions de piastres, c'est-à-dire,

500,000 vingt piastres d'or monnayé. Y a-t-on réfléchi ?

"Le pays le plus riche n'est pas celui où il y a le plus de mines, mais celui où il y a le plus d'engrais.

"A-t-on beaucoup d'engrais dans notre Province ?

"Laissez moi vous répéter le mot d'un de mes compagnons de chasse, un riche anglais :

"Dans aucun pays au monde, je n'ai vu autant de fumier..... ailleurs que dans les champs, me disait-il. On passait dans une sucrerie. Je guettais, le doigt sur la détente, la perdrix assez imprudente pour venir se percher à 60 verges de mon fusil, et lui regardait les feuilles décomposées, la couche de dix pouces de fumier végétal qu'il foulait aux pieds.

"Mais pourquoi, me dit-il étonné, le Gouvernement empêche-t-il d'enlever ce riche engrais ?

"Le Gouvernement ne peut empêcher cela, monsieur ; cette sucrerie appartient à un particulier sur la terre duquel nous avons passé.

"Là où la récolte est manquée, mon père ?

"Là où la récolte est manquée, monsieur.

"Là où les animaux crèvent de faim, mon père ?

"Là où les animaux crèvent de faim, monsieur.

"Il prit son cahier de notes et écrivit quelques lignes ; je ne les ai pas luës, mais je crois qu'il ne fit pas notre éloge

"Il y a des engrais animaux, végétaux, minéraux, mixtes, suivant la division qu'en a fait M. A. C. P. R. Landry, membre du parlement fédéral, dans son "Traité populaire d'agriculture" que toute la classe dirigeante devrait savoir par cœur.

"En lisant les trente pages qu'il a écrites sur les engrais, vous verrez combien il se perd d'argent en la province de Québec : car ne l'oublions pas, le fumier, c'est de l'or et même, si vous voulez aller à la source des choses, vous serez, mes bons habitants, obligés de convenir qu'il vaut mieux ramasser le fumier "à pelletées" que l'or, car celui-ci perdrait sa valeur s'il était nombreux comme les roches, tandis que des engrais, plus il y en a, plus ils représentent de valeur. Cependant comment le traite-t-on ce cher fumier, dans notre province ?

"Que dire d'un cultivateur qui fait un fossé devant ses étables pour laisser couler le jus de son fumier qui menace de noyer ses bêtes à cornes dans le printemps ?

"Que dire de celui qui se plaint de n'avoir pas de fumier et qui, au moyen d'un peu de chaux, peut faire avec les chardons, les "chataigneirs," les mauvaises herbes qui croissent dans son champ ou dans le chemin, des engrais susceptibles d'augmenter sa récolte de 100 piastres, et qui n'en fait rien ?

"Que dire d'une ville qui jette son meilleur engrais dans la rivière ?

"Que penser de celui qui pourrait aller chercher dans ses bois non pas des tomberées, mais des charretées de bon engrais, et qui se promène dans les chemins en attendant que son grain "échaude." Le grain échaude plus à cause de la maigreur de la terre qu'à cause de la température du climat.

"Quel cas fait-on en Belgique, en France, des engrais ?

"En France, on va chercher à dos de mulets dans les montagnes les feuilles des arbres. On va même à

6 lieues remplir des sacs de feuilles—je me trompe—de petites épines de l'épinette rouge.

« Ce grand désir de se procurer des engrais a fait naître une industrie que vous trouverez singulière. Les petits enfants partent chaque matin avec un panier au bras et courent dans les chemins à la suite de chevaux, puis quand ils reviennent chargés de dépouilles, on leur paie 5 sous pour le contenu de leurs paniers.

« On demandait à un belge ce qui l'avait frappé le plus dans notre pays, il répondit: c'est de voir qu'au printemps, il y a plus de fumier dans les chemins qu'il n'y en a l'été dans les champs.

« Que de tas de paille qui se perdent! Vous dites: cette paille là se ramasse quand on laboure et fait plus de mal que de bien, mais pourquoi ne pas la couper et la faire décomposer? pourquoi ne pas en faire des litières pour vos animaux?

« Soit dit en passant, la même quantité de paille nourrira, si elle est coupée, quatre vaches au lieu de trois. Vous payez un coupe-paille dans un mois.

« Une ère de prospérité se lève pour la province de Québec! Les beurrieres? les fromageries? ne dites-vous—elles vont y contribuer beaucoup—cependant sans engrais, le beurre et le fromage seront rares.

« Le sucre de betteraves?—bonne chose sans doute, mais sans engrais, la betterave sera peu sucrée. »

Nous empruntons au « Traité populaire d'agriculture théorique et pratique par A. C. P.-R. Landry, » volume cité plus haut par le Révd Père Lacasse, quelques détails importants qui nous feront apprécier davantage la valeur des différents fumiers.

Voici ce que nous lisons dans ce livre qui peut être consulté avec tant d'avantages par les cultivateurs, et qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques:

Des fumiers—On donne ce nom aux pailles—*substance végétale*—qui ont servi de litière aux animaux domestiques, qui ont été imprégnées de leurs urines—*substance animale*,—mêlées à leurs excréments—*substance animale*—et qui, après ce mélange, ont subi, par la fermentation, un degré plus ou moins avancé de décomposition.

C'est donc un engrais mixte, formé par le mélange de deux substances organiques provenant l'un du règne animal, l'autre du règne végétal.

C'est l'engrais par excellence.

D'un côté, grâce à sa composition, il réunit tous les éléments de fertilité ainsi que les substances minérales nécessaires au développement des végétaux; par sa décomposition lente, il fournit aux plantes les sucs nourriciers au fur et à mesure qu'elles en ont besoin. D'un autre côté, il agit physiquement et apporte une amélioration durable au sol qu'il divise et ameublit. Enfin, c'est généralement le seul engrais que le cultivateur puisse se procurer en assez grande quantité.

C'est donc le fumier seul sur lequel on puisse fonder une culture régulière et sur lequel on puisse compter pour maintenir la terre en état de produire avantageusement des récoltes.

C'est de la ferme même, c'est de la terre que l'on cultive que l'on doit tirer le fumier nécessaire à sa fertilisation.

C'est là la règle générale.

Ce n'est que par exception aux environs des villes, près des centres populeux, que le cultivateur peut se procurer des fumiers ou des engrais en dehors des ressources de son exploitation.

L'importance du fumier est admise par tous les cultivateurs; aucun autre engrais ne jouit d'une réputation mieux méritée, ni plus solidement établie.

Le fumier est la base de toute production agricole. On ne saurait donc l'étudier avec trop de soin, examiner avec trop d'attention tout ce qui est susceptible d'en accroître la valeur.

L'importance du sujet justifie les développements que nous allons lui donner.

Nature du fumier.—Nous l'avons dit, le fumier c'est une litière imprégnée de déjections. Il en résulte qu'en faisant varier la litière ou l'espèce animale on fera varier le fumier lui-même, sa nature.

I.—La litière la plus ordinairement employée est la paille de céréales; elle assainit l'étable par ses propriétés abondantes et elle procure au bétail un coucher doux et peu humide.

Par elle-même, la paille contribue à accroître en même temps que la quantité, la qualité des fumiers, attendu qu'elle renferme des principes dont l'utilité, comme engrais, ne saurait être douteuse. Le canal dont elle est creusée la rend très-apte à l'absorption des fluides qui, sans son intervention, bien souvent s'échapperaient en pure perte. Elle se mélange parfaitement avec les excréments, sert de liant entre les déjections solides et liquides et facilite ainsi leur accumulation et leur transport; sa décomposition est prompte, et, en peu de temps, elle est intimement unie à la masse des fumiers. Elle offre aussi l'avantage de ne pas adhérer à la peau des animaux.

La paille divisée se laisse facilement pénétrer par les urines. Ce n'est donc pas la paille entière et intacte qui s'incorpore le mieux aux déjections et qui est la plus propre à servir de litière; celle qui a perdu sa rigidité, qui a été préalablement brisée, est préférable. Aussi la paille qui sort de la machine à battre convient elle parfaitement pour cet usage, et même, dans certaines fermes, on ne l'emploie comme litière qu'après l'avoir fait passer au coupe-paille.

La litière n'est pas toujours nécessairement de la paille; le bon sens indique, en effet, que si la paille est rare, il sera quelquefois convenable de la réserver pour l'alimentation et de lui substituer des matières absorbantes, ou mieux encore des substances à la fois absorbantes et fertilisantes.

Les fanes de pommes de terre (cotons de patates), les feuilles de maïs (blé-d'inde), ne sauraient être dédaignées. Des terres et des tourbes sèches, de la sciure de bois, de la tannée, des feuilles et des débris végétaux divers peuvent être, dans telle ou telle circonstance, employés avec grand profit.

L'emploi de la paille ou de l'une ou l'autre de ces litières, communique au fumier une composition qui varie suivant la litière elle-même.

II.—Ce qui contribue aussi et puissamment à modifier la nature du fumier, c'est la nature différente des déjections qui le composent, nature qui varie avec l'espèce du bétail.

On distingue, en effet, plusieurs sortes de fumiers, suivant qu'ils proviennent de tel ou tel bétail.

A ce point de vue, on divise généralement les fumiers en deux classes, savoir: les fumiers chauds et les fumiers froids.

Les fumiers froids sont moins actifs, moins prompts à fermenter, plus aqueux, plus spongieux et plus aptes à retirer l'humidité, à entretenir plus de fraîcheur à la terre. Ces fumiers agissent donc plus lentement, mais aussi d'une manière plus continue et plus uniforme, et, s'ils donnent des récoltes moins belles, elles sont plus prolongées.

Les fumiers chauds ont des caractères opposés, une action contraire à celle des fumiers froids.—(A suivre)

Couvent des Sœurs de la Charité, à St^e-Anne de la Pocatière.

Nous avons visité ce matin cette institution préparée à recevoir le plus grand nombre d'élèves possible. De nombreuses améliorations ont été faites à l'intérieur de ce Couvent, depuis quelque temps, et nous pouvons dire qu'il ne reste plus rien à désirer dans le but d'offrir aux élèves tous les avantages possibles sous le rapport hygiénique et les commodités de toutes sortes pour rendre le séjour du couvent plus agréable.

Nous le savons déjà, ce Couvent s'est acquis une bonne réputation, par son enseignement. Grand nombre d'élèves qui ont suivi tous les cours de cette institution, et qui se sont livrées à l'enseignement, poursuivent cette tâche avec le plus grand succès. L'année dernière même ce Couvent a obtenu une mention honorable pour les travaux d'élèves à la dernière Exposition Provinciale.

Dans les Couvents, comme ailleurs, on a à compter avec les épreuves que la Providence nous envoie, et quelquefois elles viennent entraver les espérances de succès que l'on entretenait pour l'enseignement dans le cours d'une année scolaire. Dieu qui se plaît parfois à éprouver les institutions les plus méritantes n'avait pas ménagé ce couvent; car l'année dernière, à l'ouverture des classes, la picotte y faisait son apparition, malgré les précautions prises pour en prévenir la fatale visite. On conçoit que cette redoutable maladie a dû empêcher la rentrée de quelques élèves au Couvent, plusieurs mois après même son apparition, alors qu'il n'y avait aucune crainte à y avoir. Pour cette raison les élèves faisant leur entrée au couvent, les unes après les autres, cet état de choses a dû nuire au progrès de l'enseignement qui s'y est donné dans le cours de l'année dernière. Tous ceux qui sont au fait de l'enseignement le comprennent bien.

Nous apprenons que toutes les mesures convenables sont prises par les Dames Religieuses pour donner aux parents des élèves la plus entière satisfaction sous le rapport de l'enseignement donné à leurs enfants. Nous espérons qu'en retour on saura leur accorder l'encouragement qui leur est nécessaire pour maintenir une semblable institution qui a certainement droit à notre plus entière sympathie.

Les abreuvoirs de basse-cour

Donner à boire à une poule ou à un animal de basse-cour paraît la chose du monde la plus simple; il semble qu'il suffit de verser de l'eau dans un vase quelconque et de le mettre à la disposition de l'animal.

Rien n'est plus facile en effet, mais dans la pratique on voit surgir des difficultés inattendues.

Non-seulement cette eau doit être très propre, mais encore il faut qu'elle reste telle, car dès qu'il s'y pro-

duit la moindre formation de plantés ou d'animaux microscopiques, elle devient malsaine pour les animaux, au point de provoquer le typhus; quelques heures suffisent pour amener ce résultat, que ne peut prévenir toujours la plus grande propreté.

Il peut paraître surprenant que l'eau se gâte si facilement, surtout si rapidement dans les abreuvoirs, lorsque dans les cours d'eau et même dans les mares et les étangs, qui fourmillent d'animaux grands et petits, mais encombrés de plantes de toutes sortes, le liquide reste sain. Ce phénomène est facile à expliquer.

Dans l'abreuvoir on met de l'eau bien propre, qui se conserverait très-bonne pendant huit jours et plus, si les oiseaux n'y venaient pas boire ayant le bec encore barbouillé de nourriture, grains, verdure, vermicelles, et n'y introduisaient ainsi des germes de ferments qui ne tardent pas à la corrompre. Des myriades d'insectes se formeront, sans rencontrer dans ce nouveau milieu les animaux plus considérables qui sont leurs destructeurs naturels, et arrêtent leur multiplication, si elle devient disproportionnée avec les lois de la nature.

L'oxyde de fer ou les préparations ferrugineuses empêchent la formation de ces ferments; on devrait tenir constamment des débris de fer dans les abreuvoirs, ou y ajouter un peu de sulfate de fer (couperose) et on renouvellerait l'eau le plus souvent possible, surtout en été. Les vases en fonte de fer largement ouverts constituent, par suite de cela, les meilleurs abreuvoirs.

Choses et autres.

La pépinière de M. Auguste Dupuis, au Village des Aulnaies.—Voici ce qu'écrivit M. Pécirvain du *Nouveliste de Québec*, à l'occasion d'une visite qu'il faisait lui-même, il y a quelques semaines, à la pépinière de M. Dupuis:

J'ai eu le plaisir de visiter la célèbre pépinière de M. Auguste Dupuis, à St-Roch des Aulnaies.

Le bien que l'on en dit est encore au-dessous de la vérité. Cette pépinière est ce que nous avons de plus considérable dans le district de Québec.

Les cultivateurs de l'endroit la désignent sous le sobriquet assez flatteur d'*Eden terrestre*.

Le nom est approprié à la chose.

Avec ses belles et longues allées, avec ses arbres surchargés des fruits les plus variés, la pépinière de M. Dupuis fait, en réalité, songer à ce délicieux paradis terrestre où Adam et Eve promèneront leurs pas.

Outre les arbres fruitiers, il m'a été donné d'admirer de splendides saule-pleureurs, des bouleaux-pleureurs, des marronniers, et une foule d'autres plants importés de l'étranger et qui ont entièrement réussi sur notre sol.

M. A. Dupuis cultive encore la vigne et j'ai vu moi-même des grappes de raisin qui seront en pleine maturité à la mi-septembre.

L'intelligent propriétaire de cette pépinière fait déjà un commerce très étendu avec ses arbres fruitiers.

Il y a quelques semaines, il expédiait plusieurs milliers de plants à St Pierre de Miquelon et dans les provinces Maritimes.

Aimer la vie agricole.—*La Vérité* (journal hebdomadaire publié à Québec) observe justement que le seul moyen de faire cesser l'émigration, c'est de refaire l'éducation de notre peuple. Il faut lui apprendre, dit-elle, à aimer la vie agricole. Mais pour qu'il l'aime, il doit être convaincu que c'est dans l'agriculture qu'il trouvera le plus sûrement le bien-être et l'indépendance. Amélioration de notre système d'agriculture et colonisation de nos terres incultes: voilà les seuls remèdes efficaces contre l'émigration.

Mais qui sont ceux qui s'occupent sérieusement d'appliquer ces deux remèdes? Malheureusement on peut les compter sur ses doigts, et avoir des doigts de reste!—*Le Monde de Montréal.*

—Nous apprenons avec plaisir que les cultivateurs des paroisses de l'Ancienne-Lorette et de Ste-Foye ont l'intention

d'établir des Cercles agricoles. Une assemblée des cultivateurs a eu lieu la semaine dernière, dans ce but. Que les cultivateurs se mettent résolument à l'œuvre, car ils n'ont qu'à y gagner par de semblables associations.

RECETTES

Moyen de fabriquer de l'excellente liqueur avec les feuilles de gadelles noires.

On prend trois bonnes poignées de feuilles tendres de gadelles noires, on les dépose dans un bocal où l'on verse par-dessus une pinte de bon alcool en esprit; on laisse macérer les feuilles pendant quinze jours; au bout de ce temps, on retire l'alcool, qui a pris une teinte verte très-prononcée, tandis que les feuilles sont devenues blanches. On lave les feuilles dans une chopine d'eau, pour leur enlever le peu d'alcool qu'elles ont absorbé.

On fait fondre deux livres de sucre blanc de belle qualité dans une chopine d'eau, sur un feu doux. Lorsque le sucre est refroidi, on procède ainsi à la confection de la liqueur:

Dans un vase en verre, en faïence, en grès ou en bonne terre vernissée, on verse d'abord l'alcool qui a servi à l'infusion des feuilles, ensuite le sirop de sucre. On ajoute une once d'essence de citron ou autre essence que l'on jugera convenable au goût, et on mélange bien le tout ensemble, au moyen d'une cuillère en bois, afin que l'alcool et le sucre entrent en combinaison.

Comme toutes les liqueurs, celle-ci a besoin d'être filtrée à travers une chausse de laine, garnie de papier sans colle, blanc et bien lavé. Après filtration, on met en bouteilles, et on peut alors faire usage de cette liqueur.

Moyen simple de guérir le mal de dent.

Prenez un morceau d'alun, gros comme un pois par exemple, pulvérisé-le, c'est-à-dire écrasez-le bien fin. Prenez ensuite autant de sel de cuisine, écrasez-le également, et l'ayant bien mélangé à l'alun, vous humectez un tout petit lingot de coton et l'imbibez du mélange; après quoi on l'introduit dans le creux de la dent. S'il est nécessaire, on répète l'opération plusieurs fois, et infailliblement le mal disparaîtra.

VENTE PAR LE SHÉRIFF

RICHARD HENRY WURTELE et CHARLES HENRY NEWTON, tous deux de la cité de Québec, marchands, et faisant affaires comme tels en société sous la raison sociale de Wurtele & Compagnie, Demandeurs; contre **BELZEME GUIMOND**, de la paroisse de Saint-Arsène, dans le district de Kamouraska, commerçant, Défendeur, c'est-à-savoir:

Un emplacement sis et situé en le quatrième rang de la paroisse de Saint-Arsène, d'environ un arpent en superficie, plus ou moins, tel qu'il est actuellement enclavé.

Pour être vendu à la porte de l'église dans la paroisse de Saint-Arsène, **VENDREDI**, le **VINGT-SIXIÈME** jour d'**AOUT** prochain, à **DIX** heures avant-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

18 août 1881.

COLLÈGE DE STE-ANNE.

La rentrée des élèves aura lieu **MARDI**, le **6 SEPTEMBRE**, et les classes ouvriront le lendemain.

CHS. TRUELLE, Ptre.,
Supérieur.

Collège de Ste-Anne, 15 août 1881.

COUVENT DE STE-ANNE DE LA POCATIERE.

La rentrée des élèves-pensionnaires du Couvent des RR. Sœurs de la Charité à Ste-Anne de la Pocatière, aura lieu le 1er septembre prochain, et l'ouverture des classes pour les élèves-pensionnaires et les externes aura lieu le lendemain.

COLLÈGE DE STE-ANNE

COMTÉ DE KAMOURASKA

PROSPECTUS

DU

Cours commercial et du Cours classique.

Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière, situé à 75 milles au bas de Québec, fondé en 1827 par M. C.-F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St-Laurent et à un demi-mille de la gare de l'Inter-colonial. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

Cette année même (1881) on renouvelle les toits des deux Cours en toits français, de manière à faire des dortoirs ayant tous les avantages possibles pour la santé et la commodité, c'est-à-dire ventilateurs, armoires, etc.

EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui en professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au Règlement de l'Institution. En tous temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs Maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Ecoles.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le détachement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste-Anne de la Pocatière est très propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

INSTRUCTION.

Le cours d'étude se divise en deux sections: le *Cours Classique* et le *Cours Commercial ou Anglais*.

Le *Cours Classique* embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province.

Le *Cours Commercial* comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la Tenue des livres (en partie simple et en partie double)... Droit Commercial, Correspondance Commerciale, Echange, Banquerie, Commission, etc., etc., etc.

Après le *Cours Commercial* les Elèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le *Cours Classique*.

Le *Cours Classique* et le *Cours Commercial* marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le *Cours Classique*, ne sont pas admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; l'étude préalable de l'Anglais n'est pas aussi strictement exigé.

OBSERVATIONS.

Les quarts pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun exercice du Collège sans permission.

Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des

moyens puissants d'émulation. Dans le *Cours Classique* il y a la Société "St-Thomas d'Aquin," et la Société "St-Louis de Gonzague" dans le *Cours Commercial*. Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

CONDITIONS.

Le prix de la pension pour les dix mois de l'année scolaire est :

Pensionnaires.....	\$100
$\frac{1}{2}$ Pensionnaires.....	40
Externes.....	20

Payable d'avance et en trois termes : le premier à la rentrée, le second au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

Tout mois commencé doit être payé en entier par les élèves qui entrent après l'ouverture des classes ou qui sortent avant la fin de l'année ; et dans le cours de l'année il n'y a déduction que pour une absence d'au moins un mois.

Abonnement à la Bibliothèque..... 15 cts. par mois.

Infirmerie dans le Collège (en sus de la pension) 15 cts par jour.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs, ou par l'Institution à des prix modérés et payés d'avance.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir, outre les habits, sont : une valise, ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge ; des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des broses à souliers.

Pour le réfectoire : des serviettes, un couteau, une fourchette en cuillère, une tasse ou verre à boire.

Si les parents le veulent, ils trouveront au Collège :

Un lit et sa fourniture.....	\$5.00 par année.
Garniture de lit seule.....	2.00 " "
Une couchette seule.....	50 " "
Un matelas seul.....	1.50 " "

Pour différents prix peu élevés les parents trouveront aussi au Collège tout ce qui est nécessaire au dortoir, savoir : miroir, brosse, serviettes, couvertes, etc.

SONT PAYÉS A PART.

Piano, usage de l'instrument.....	\$ 2 par année.
Piano, leçons.....	10 " "
Violon ou autre instrument, leçons..	5 " "
Dessin académique, leçons.....	1 " "
Télégraphie.....	10 " "

COSTUME.

Le costume des élèves est le capot et la casquette de drap bleu avec nervures blanches et ceinture de laine verte. Ceux de première année peuvent obtenir la permission d'user les habits qu'ils portaient avant d'entrer au Collège.

Collège Ste-Anne de la Pocatière, août 1881.

PROSPECTUS

DU

COURS CLASSIQUE

DU

COUVENT DE STE-ANNE DE LA POCATIÈRE.

Le Couvent de Ste-Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1862, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St-Laurent, et à un demi mille de la Gare du Chemin de fer Intercolonial. Il offre les avantages de la salubrité la plus parfaite. Les sapins les plus superbes qui avoisinent ses bâtisses ainsi que la belle montagne qui en est à quelques pas, en font un des sites les plus pittoresques et les plus agréables de la côte Sud du Saint-Laurent.

EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes personnes qui fréquentent cette institution.

Les lettres que les Elèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection de la Directrice.

La santé des élèves est pour la Directrice l'objet d'une tendre sollicitude. Lorsqu'elles sont malades, le médecin est appelé et les parents en sont informés immédiatement.

INSTRUCTION.

Le cours d'études est de six ans.

Les matières enseignées sont la Lecture courante et raisonnée, la Calligraphie, la Grammaire, la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique, la Tenue des Livres (en partie simple et en partie double), la Littérature, des exercices de Narration et de correspondance familière, le Toisé et l'Algèbre.

Ces mêmes matières, excepté l'Algèbre, s'enseignent en anglais.

OBSERVATIONS.

Tous les trois mois, les élèves reçoivent un Bulletin qui est transmis aux parents.

CONDITIONS.

Les paiements se font par trimestre et d'avance.

Pour l'année :

Pension instruction.....	\$50.00
Lit et garniture.....	3.00
Garniture seule du lit.....	2.00

Les livres et autres effets classiques peuvent être fournis par les parents ou par l'Institution à des prix modérés.

Sont payés à part, pour l'année :

Piano, usage de l'instrument et leçons.....	\$15.00
Harmonium, usage et leçons.....	10.00
Blanchissage du linge.....	6.00

Afin de faciliter le paiement de la pension des élèves, pour les parents qui demeurent dans les paroisses voisines de Ste-Anne, il pourra se faire partie en argent et partie en produits.

COSTUME.

Pour les dimanches et fêtes le costume des élèves est noir ; en été elles portent un chapeau de paille blanc avec garniture bleue. Les jours ordinaires, elles ne sont assujetties à aucune règle pour le costume.

Chaque élève doit apporter :

1 couteau, 1 fourchette, 2 cuillers, 1 gobelet ou 1 verre à boire, 2 assiettes ; Miroir, pot-à-eau, bassin, savon, peignes et broses.

Convent des Sœurs de la Charité,
Ste. Anne de la Pocatière, août 1881. }

CULTURE DES FRUITS.

Afin d'encourager la culture des fruits de variétés les plus recommandables, grâce à la libéralité de l'un de nos entrepreneurs pépiniéristes Canadiens, nous sommes en mesure d'offrir des plants de groseilliers, de framboisiers, de gadelliers et de fraisiers à des conditions très-avantageuses aux anciens et aux nouveaux abonnés de la *Gazette des Campagnes*.

Les abonnés qui s'adresseront à notre Bureau pour l'achat des plants de fruits que nous venons de désigner, à la douzaine ou plus, les obtiendront au prix qu'ils se vendent par 100 plants chez les pépiniéristes.

Les groseilliers et les gadelliers valent \$3 la douzaine chez les pépiniéristes, coûteront à nos abonnés \$1.80 la douzaine.

Les framboisiers (Rouge-Anvers ou Blanc-orange) valent \$1 la douzaine chez les pépiniéristes, coûteront 50 centins la douzaine.

Les fraisiers (belles variétés de jardin, assortis), valent 25 centins la douzaine chez les pépiniéristes, coûteront 15 centins la douzaine.—La variété "Sharpless" sera expédiée à 50 centins la douzaine.—Nous expédierons par la malle, à nos frais, les plants de fraisiers.

Pour ce qui est des autres plants, ils seront paquetés à nos frais puis livrés à la Station de Ste-Anne de la Pocatière, les acheteurs ayant eux-mêmes à payer les frais de transport jusqu'au lieu de leur destination.

Nous ferons la distribution de ces plants, à ceux qui nous en auront fait la demande, dans le cours des mois de septembre et octobre. Il faudra donc nous en faire la commande dans le cours du mois d'août ou commencement de septembre.

FIRMIN H. PROULX.